



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-ST-FRANÇOIS**

AVIS PUBLIC

EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ, PAR LE SOUSSIGNÉ ;

QU'il y aura session régulière du Conseil municipal le mardi 14 novembre 2023 à 19h30, à la salle communautaire ;

QUE, lors de cette session, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante et entendra toutes personnes désireuses d'apporter des commentaires aidant à la décision de celui-ci :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :

Désignation de l'immeuble :

Lot 6 525 774 Route 138, Zone F-8

Nature et effet :

- Permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée sera qui implantée à une distance de 29,10 mètres de la limite avant du lot alors que l'article 13.3.2 du Règlement de zonage #603 stipules qu'il est possible d'autoriser une nouvelle construction sur un terrain existant et adjacent à la route 138 dans la mesure où une marge de recul avant d'une profondeur minimale de 67 mètres est conservée

Donné à Petite-Rivière-St-François ce 31^{ème} jour d'octobre 2023


Stéphane Simard, directeur-général, gref. très.